



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des établissements thermaux

Question au Gouvernement n° 3783

Texte de la question

SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS THERMAUX

M. le président. La parole est à Mme Jeanine Dubié.

Mme Jeanine Dubié. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre, et j'y associe les autres membres du groupe d'études de l'Assemblée consacré au thermalisme.

La situation économique de nos 113 établissements thermaux est catastrophique. Leur fermeture prolongée en 2020, où ils n'ont fonctionné que quatre mois, de juillet à octobre, a entraîné une baisse de leur activité de près de 70 %. Deux d'entre eux ont déposé le bilan ; une dizaine d'autres sont sur le point d'engager une procédure de sauvegarde. C'est pourquoi, pour assurer la survie de ce secteur, il est important que les établissements thermaux, quel que soit leur mode de gestion, bénéficient du fonds de compensation des frais fixes, au titre de la fermeture de 2020, ou d'un dispositif similaire, sans quoi, ils ne seront plus en mesure de rouvrir lorsque vous les y autoriserez.

Les perspectives sont encore plus alarmantes pour les établissements gérés en régie, qui ne peuvent bénéficier ni d'un prêt garanti par l'État, ni d'un versement du fonds de solidarité. La filière agonise, et ses 100 000 emplois non délocalisables, si importants pour la vitalité de nos territoires, se retrouvent en péril.

Bien sûr, nous prenons note de la création en 2021 d'un fonds de compensation des frais fixes, mais cette mesure n'apporte aux gestionnaires privés qu'un début de réponse et ne permettra pas de compenser les 110 millions de pertes financières accumulés en 2020. Pour assurer la survie de ce secteur, il est donc essentiel que ces établissements, quel que soit leur mode de gestion, bénéficient du montant des frais fixes.

Monsieur le Premier ministre, la médecine thermale est utile aux traitements, à la prévention des maladies chroniques, et dispose de tous les atouts pour contribuer à la prise en charge des patients atteints de covid longs.

M. le président. Veuillez conclure.

Mme Jeanine Dubié. Ma question est simple : le Gouvernement entend-il compenser les frais fixes des établissements thermaux en 2020, et plus généralement apporter un soutien spécifique au secteur du thermalisme ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LT.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie.

M. Jean-Baptiste Lemoyne, *secrétaire d'État chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie*. Madame Dubié, vous présidez l'ANEM, l'Association nationale des élus de la montagne : avec vous, avec les autres membres du groupe d'études que vous avez cité et son président Jean-Bernard Sempastous, avec tous les élus des territoires concernés, nous travaillons depuis le début de la crise à combler un certain nombre de « trous dans la raquette », selon l'expression consacrée par le Premier ministre. Concernant le thermalisme, notre stratégie tient en deux mots : réparer et préparer.

Avant tout, réparer, grâce à des aides ajustées au fur et à mesure : par l'intermédiaire des prêts garantis par l'État, du dispositif d'activité partielle, étendu dans un deuxième temps aux établissements en régie, nous en sommes aujourd'hui à 75 millions d'euros de soutien au secteur. En relation avec le ministère de l'économie, des finances et de la relance, nous continuerons à nous montrer attentifs, pragmatiques, créatifs, afin de pouvoir apporter toutes les réponses adéquates.

Ensuite, préparer très sérieusement la reprise, comme le fait le CNETh – Conseil national des établissements thermaux – en élaborant des protocoles. Au-delà de la reprise, il faut même prévoir le rebond : dans le cadre du plan consacré au tourisme, 300 millions serviront à accompagner un certain nombre de filières, dont celle du thermalisme. Par ailleurs, le Premier ministre a chargé le président du conseil départemental du Puy-de-Dôme, Jean-Yves Gouttebel, de travailler avec la filière à l'avenir de celle-ci. Nous resterons naturellement très mobilisés afin de concevoir et d'appliquer ces mesures avec vous, car le thermalisme bleu-blanc-rouge, avec 600 000 curistes et 10 millions de nuitées par an, est le troisième d'Europe.

Cela coule de source, si je puis dire, mais cela va mieux en le disant : avec vous, je le répète, nous continuerons à le soutenir. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Jeanine Dubié](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3783

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Tourisme, Français de l'étranger et francophonie

Ministère attributaire : Tourisme, Français de l'étranger et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 février 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 février 2021](#)